



# COMMISSION LOGEMENT ET CADRE DE VIE

## La Lettre



n°5 mai 2024

### La Poste expérimente depuis le 19 avril 2024 une nouvelle forme de présence postale

Des camions itinérants vont parcourir les communes rurales isolées. Cinq véhicules aux couleurs de La Poste, véritables bureaux de poste itinérants, sillonneront les routes de l'Orne, du Gers, du Jura, de la Haute-Marne et de la Creuse.

L'expérience, cofinancée par la Banque des Territoires, s'inscrit dans le cadre du plan France ruralités lancé en juin 2023 pour "répondre de manière adaptée aux besoins des territoires ruraux les plus isolés". Elle répond à l'engagement de La Poste d'assurer un point de contact à moins de cinq kilomètres ou vingt minutes en voiture à 90 % de la population.

(Voir [l'expérimentation dans l'Orne](#))

### Favoriser le réemploi des véhicules dans les territoires

La loi visant à favoriser le réemploi des véhicules, au service des mobilités durables et solidaires sur les territoires a été promulguée ce 6 avril. Elle permet aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM) à réemployer les véhicules peu polluants, initialement destinés à aller à la casse dans le cadre de la prime à la reconversion, pour en faire bénéficier les personnes défavorisées au sein de systèmes de location de véhicules à prix modiques. Ce dispositif pourrait être rapidement opérationnel et pourra favoriser la mobilité solidaire, en particulier dans les territoires ruraux.

(Voir la [loi 2024-310 du 5 avril 2024](#))

### Les personnes âgées à Bourges expérimentent le vélo à deux places

Le CCAS de Bourges a mis à disposition des Twinners pour les personnes logeant dans des Résidences autonomie seniors. Le Twinner est un vélo à deux places côte à côte. L'accompagnant et le passager, s'il le souhaite, pédalent avec l'aide d'une assistance électrique.

C'est un moyen de transport qui peut paraître original mais qui est très utilisé au vu des premiers résultats observés à Bourges. En effet, le CCAS constate qu'il redonne de l'autonomie au résident en étant sécurisé par la présence de l'accompagnateur.

(Voir [les Résidences seniors sur le site de la ville de Bourges](#))

### Le congrès de l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS) en mars

Les CCAS ont été très percutés par les différentes crises. Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement) identifie les domaines suivants comme sensibles : l'accès à la ressource en eau, l'augmentation de la chaleur extrême en ville, la précarité énergétique, la mobilité solidaire et la santé environnementale.

« La crise sanitaire est devant nous, en particulier pour les personnes très âgées qui ne peuvent pas sortir de chez elles et chez lesquelles aucun médecin ne vient », ajoute Joëlle Martinaux, vice-présidente de l'Unccas. Elle invite ses collègues à interroger leurs seniors dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux (ABS). L'UNCCAS annonce qu'elle organisera une réunion sur la santé pour poursuivre la réflexion sur ces questions.

(Vidéo du [congrès de l'UNCCAS](#))

## Se sentir chez soi ou que l'on soit : les défis de la politique domiciliaire

L'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a publié, en février 2024, un rapport intitulé : « Lieux de vie et accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie : les défis de la politique domiciliaire pour se sentir chez soi ou que l'on soit ».

Plus des trois quarts des personnes en perte d'autonomie vivent à leur domicile et non en Ehpad. Mais dans quelles conditions et avec quelles conséquences ?

La mission préconise de construire, à l'horizon 2030, 100 000 logements nouveaux en résidences autonomie. Elle propose en plus de rénover le parc existant, de sécuriser les conditions de développement et de fonctionnement des habitats alternatifs pour les préparer à l'accueil de personnes âgées en plus grandes difficultés.

Elle préconise également d'engager un plan national de transformation domiciliaire des Ehpad, de structurer le pilotage de l'offre par type d'habitat et de renforcer la prévention pour assurer aux personnes âgées une vie durablement de qualité.

(Voir [le rapport de l'Igas](#))

## Déclaration de revenus : le spécial impôt de la CFDT

Pour toute question concernant les aides fiscales ou pour être aidé dans votre déclaration de revenus, vous pouvez contacter le point d'accueil des Finances publiques le plus proche de votre domicile : centre des Finances publiques, permanence des Finances publiques, maisons France services. [le point d'accueil des Finances Publiques](#)

Comme chaque année, la CFDT vous aide à remplir la déclaration de revenus avec le Spécial impôts 2024 accessible sur [le site de la CFDT](#).

Le montant des revenus à déclarer, comme les pensions de retraite, est pré-rempli sur votre déclaration. Mais ce n'est pas le cas de certaines dépenses qui ouvrent droit à une déduction, une réduction ou un crédit d'impôt. Pour s'y retrouver, le dossier du spécial impôt 2024 de la CFDT est là !

Vous êtes adhérent à la CFDT. Pour bénéficier du crédit d'impôt égal à 66 % du total de votre cotisation syndicale versée (crédit remboursable si vous n'avez pas d'impôt à payer), consultez-le [site de la CFDT Retraités](#).

